

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

GEMAPI

DELIBERATION N°2024_10

Demande de renouvellement de Déclaration d'Intérêt Général arrêté préfectoral

N°19-2020-00074

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre à 18 h 30 le Comité du Syndicat mixte a la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 27 novembre 2024 par M. Daniel FREYGEFOND, président, réuni à BRIVE LA GAILLARDE.

Nombre de membres			
En exercice	68	Pour	37
Présents	42	Abstention	
Votants	37	Contre	0

Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance : M. Hervé BRUCY CABB/BRIVE LAGAILLARDE – maire de NOAILLES -

Étaient présents, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	BRIGNAC LA PLAINE	FRICOTIN	Parick	
2	BRIVE LA GAILLARDE	PONCHARAL	Jean	
3	CHARTRIER-FERRIERE	PEREZ	Martine	
4	CHASTEAX	LAFONT GOUTTE	Raymond Bertrand	
5	COSNAC	PELISSIER	Guillaume	
6	CUBLAC	VIGNOT	Patrick	
7	DAMPNIAT	BEYNET GRAISSAGUEL	Pierre Aurélié	
8	DONZENAC	GRIFFON-PUYDEBOIS	Evelyne	
9	JUGEALS-NAZARETH	BAGNOL	Gérard	
10	JUILLAC	CROISY	Jean-Pierre	
11	LA CHAPELLE AUX BROCS	ISCHARD	Serge	
12	LARCHE	MEYJONADE	Jean	
13	MALEMORT	PRIMAULT	Patrice	
14	NESPOULS	SERRE IGOUZAN	Monique	
15	NOAILLES	BRUCY	Hervé	
16	PERPEZAC LE BLANC	GAY	Bernard	
17	SAINT AULAIRE	POUCH	Christophe	
18	SAINT CYR LA ROCHE	PERSEC	Alain	
19	SAINT PANTALEON DE LARCHE	TOURNADOUR	Marie-Paule	
20	SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	CHEVALIER	Patrick	
21	SAINT SOLVE	FREYGEFOND	Daniel	
22	SAINTE FEREOLE	SOULARUE	Daniel	
23	SEGONZAC	MICHEL	Jean-Louis	
24	TURENNE	DANIEL	Rémy	
25	USSAC	CHANOURDIE	Patrick	
26	VARETZ	TERNAT JAYLES	Sabine Mylène	
27	VIGNOLS	BESSON	Steven	
28	VOUTEZAC	REYNAUD	Jean Claude	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	CONDAT sur GANAVEIX	GRELLET PRIOUX	Pascal Nelly	
2	ESPARTIGNAC	TRASSOUDAINE	Alain	
3	EYBURIE	SERRE	Jean-Marie	
4	MEILHARDS	MAZERBOURGH	Yves	
5	PERPEZAC LE NOIR	HERCOUET	Hélène	
6	UZERCHE	BUISSON	Jean-François	
7	VIGEOIS	BESSE	André	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	TROCHE	LACHAUD FEYDEL	Guy Jacques	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE-AGGLO

1	CHAMBOULIVE	COULOUMY	Pierre	
---	-------------	----------	--------	--

Absents excusés :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	ALLASSAC	BOULOUX	Christophe	
2	AYEN	DELORD	Lionel	
3	CHABRIGNAC	CHARBONNIAUD	Christophe	
4	ESTIVALS	JARROSSON	Christophe	
5	ESTIVAUX	FAYAC	Noël	
6	LASCAUX	DAUPHIN	Alain	
7	LISSAC SUR COUZE	DASCHIER	Didier	
8	LOUIGNAC	POZZA	Marie-José	
9	MANSAC	GOUDOUR	Sonia	
10	OBJAT	DONZEAU	Michel	
11	ROSIERS DE JUILLAC	GUINET	Bruno	
12	SADROC	RISACHER	Gérard	
13	SAINT BONNET LA RIVIERE	GALAUD	Jean-Marie	
14	SAINT BONNET L'ENFANTIER	TEIXEIRA	Valérie	
15	SAINT CERNIN DE LARCHE	PERRIER	Valérie	
16	SAINT CYPRIEN	POLONI	Christophe	
17	SAINT ROBERT	LUCON	Jean-Pierre	
18	SAINT VIANCE	FERREIRA DE OLIVEIRA	Paulo	
19	VARS SUR ROSEIX	TEXIER	Guy	
20	YSSANDON	DUCHOWICZ	Carine	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	LAMONGERIE	MAGRIT	Xavier	
2	MASSERET	ROUCHON	Sébastien	
3	ORGNAC	LOUBRIAT	Milena	
4	SAINT YBARD	GERBE	Laurence	
5	SALON LA TOUR	ROBERT	Nathalie	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	BEYSSAC	DUPUY	Muriel	
2	CONCEZE	LAPEYRIE	Cécile	
3	SAINTE MARTIN SEPERT	BOSELUT	Sabine	
4	SAINTE PARDOUX CORBIER	LARRIERE	Hélène	
5	SAINTE SORNIN LAVOLPS	LASCAUX	Éric	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE-AGGLO				
1	PIERREFITTE	CUEILLE	Annie	

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE
GEMAPI
DELIBERATION N°2024_10
Demande de renouvellement de Déclaration d'Intérêt Général arrêté préfectoral
N°19-2020-00074

Au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement du plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur le territoire du SIAV suite à l'arrêté préfectoral n°19-2020-00074, qui prend fin en juillet 2025.

Ce renouvellement fait suite à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus,

Rappel : la D.I.G. est l'autorisation pour le SIAV qui lui permet d'intervenir sur les parcelles privées dans le cadre de la substitution des obligations d'entretien des cours d'eau par les riverains.

Le Président propose la demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général en cours dans le cadre de l'article 4 pour une période de 5 ans.

Il demande aux membres du comité syndical de :

- L'autoriser à exécuter et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le président



Daniel FREY
5, rue des Gaules
19100 BRIVE

